AJI - Gestion pour l'Education
58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Lycée La Pérouse - Kerichen
Adresse : Rue Prince de Joinville

BP 90007
29801 BREST CEDEX 9

Pouvoir adjudicateur :
M. TRAULLE François
Contact : Mme TREBOISNEL Delphine
Tel : 02 98 43 82 00
Fax :
Email : gestion.0290007a@ac-rennes.fr

Détail de la consultation - PAJI/26/04874 :

Type de produit : **GS01 : Services - Alarme incendie - Entretien, réparations, matériels et travaux**
Objet : **Vérification des SSI du lycée La Pérouse - Kerichen et des services mutualisés du campus de Kerichen (BREST)**

Descriptif :

Le lycée souhaite obtenir plusieurs devis afin de conclure un contrat portant sur la vérification, la maintenance préventive et lassistance au fonctionnement des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) présents dans les différents bâtiments de l'établissement.
Le contrat concerne l'ensemble des équipements et installations décrits dans le document annexé relatif au descriptif du matériel et des installations existantes. Il devra permettre à l'établissement de disposer d'une installation maintenue en état de fonctionnement, conformément à la réglementation applicable et aux prescriptions des fabricants.

Le prestataire devra assurer, a minima :
la vérification périodique des équipements constituant les SSI ; les opérations de maintenance préventive nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ; les essais fonctionnels des différents équipements ; la vérification de l'ensemble des dispositifs décrits de le document annexe ; le contrôle des batteries, alimentations et sources de secours ; le contrôle du bon fonctionnement des reports et éventuelles interfaces avec d'autres équipements ; l'identification et le signalement des anomalies constatées ; l'établissement des comptes rendus d'intervention et rapports de vérification ; la mise à jour, lorsque nécessaire, des documents de suivi des installations ; l'information du lycée sur les éventuelles non-conformités ou travaux à prévoir.

Les prestations devront être réalisées conformément aux dispositions réglementaires et normatives applicables aux installations concernées, ainsi qu'aux prescriptions des constructeurs.

Fréquence des interventions :
Le devis devra préciser clairement :
- le nombre de visites préventives prévues chaque année ;
- la fréquence des vérifications ;
- la nature et le contenu de chaque visite ;
- les essais réalisés lors de chaque intervention ;
- les prestations incluses dans le forfait annuel ;
- les éventuelles prestations exclues du contrat.

les prestations comprises dans le forfait annuel devront clairement être distinguées des prestations susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Délais d'intervention :
La proposition devra impérativement indiquer les délais d'intervention garantis en cas de dysfonctionnement ou de panne signalée par l'établissement.

Le candidat précisera également les modalités permettant de contacter le prestataire en cas d'urgence (téléphone, adresse électronique, astreinte éventuelle, etc.) ainsi que les horaires de prise en compte des demandes.

Décomposition du prix par bâtiment :
Afin de permettre une comparaison précise des offres, le devis devra présenter une décomposition du coût annuel des prestations par bâtiment.
Pour chaque bâtiment, devront apparaître au minimum :
- l'identification du bâtiment ;
- le nombre et la nature des équipements concernés ;
- les prestations de vérification et de maintenance prévues ;
- le nombre de visites annuelles ;
- le montant annuel HT correspondant.

Le devis indiquera également :
- le montant total annuel HT du contrat ;
- les éventuelles prestations communes à plusieurs bâtiments ;
- les éventuelles remises ;
- les frais de déplacement, s'ils ne sont pas compris dans le forfait ;
- les éventuels frais supplémentaires.

Aucun coût non prévu dans l'offre ne devra être facturé sans accord préalable de l'établissement.

Prestations complémentaires et réparations hors contrat :

Documents à produire : Devis
Offre de prix détaillée par bâtiment

Attribution du marché à l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :
Qualité des services et des prestations proposées : 70 %
Prix : 30 %

Consultation publiée du 09/09/2026 au 18/09/2026. Echéance le 18/09/2026 à 12h00 (Heure de Paris).

Ceci n'est pas un certificat de publication

AJI - Gestion pour l'Education
58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/26/04874 (Suite) :

Descriptif :

Les opérations de réparation ou de remplacement qui ne seraient pas comprises dans le forfait annuel devront faire l'objet d'un devis préalable soumis à l'accord du lycée, sauf situation d'urgence expressément validée par l'établissement.

L'offre devra obligatoirement préciser les tarifs HT applicables aux prestations hors contrat, notamment :
- taux horaire HT de la main-d'uvre ;
- taux horaire HT pour intervention urgente, le cas échéant ;
- frais de déplacement HT ;
- majorations éventuelles (soir, week-end, jour férié, urgence) ;
- taux horaire HT pour diagnostic et recherche de panne ;
- conditions de facturation des petites fournitures ;
- éventuels frais de gestion ou autres frais.

Formation annuelle :
Le contrat devra comprendre une formation ou session annuelle d'information, destinée aux personnels désignés par le lycée. Cette formation sera réalisée sur site et devra notamment permettre de rappeler :
- le fonctionnement général du SSI ;
- la conduite à tenir en cas d'alarme ou de défaut ;
- l'utilisation courante des équipements accessibles au personnel ;
- les principales opérations de contrôle pouvant être réalisées par les personnels de l'établissement ;
- les procédures à suivre en cas de dysfonctionnement ;
- les bonnes pratiques permettant de préserver le bon fonctionnement des installations.

Rapports et traçabilité
À l'issue de chaque intervention, le prestataire devra remettre au lycée un compte rendu, par bâtiment, précisant notamment :
- la date et la nature de l'intervention ;
- les équipements contrôlés ;
- les essais réalisés ;
- les résultats des vérifications ;
- les anomalies constatées ;
- les éventuelles réserves ;
- les préconisations de remise en état ou de travaux ;
- les opérations réalisées lors de l'intervention.

Les anomalies nécessitant une intervention ou un remplacement devront être clairement identifiées et faire l'objet, si nécessaire, d'une proposition chiffrée.

Le descriptif des équipements et installations SSI du lycée est joint à la présente demande et constitue le document de référence permettant au candidat d'établir son offre.

Les candidats devront prendre connaissance de ce descriptif avant l'établissement de leur proposition et signaler toute information qui leur semblerait nécessaire à la bonne compréhension du périmètre de la prestation. Une visite du site est possible en prenant rdv au préalable avec Mme TREBOISNEL, Secrétaire générale au 02.98.43.82.00.

Les devis sont à remettre par mail : gestion.0290007a@ac-rennes.fr avant le 18/09, 12h00 (midi)

Liste des fichiers publiés avec cette consultation :
- Descriptif du matériel.pdf

Transmission des offres :
- Par courrier electronique (email)

Ceci n'est pas un certificat de publication